

Sécurité en tracteur

Au volant ou à proximité, la vigilance est de mise

Chaque année, les Caisses d'assurance-accidents agricoles (CAAA) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin enregistrent une soixantaine de déclarations d'accident du travail liées à l'utilisation d'un tracteur. Quelques gestes simples permettent d'éviter ces accidents et, parfois, de sauver des vies.



La ceinture, c'est automatique, ou ça doit le devenir !

Les CAAA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin distinguent trois classes d'accidents liés à l'utilisation d'un tracteur :

- Les accidents de montée/descente: ce sont les plus courants, avec environ 50 cas en 2012.
- Les renversements: plus rares, ils sont parfois mortels.
- Les accidents causés par un tracteur (chocs, heurts, collisions...).

«Nous enregistrons environ 2 400 accidents du travail par an, dont 540 déclarés par des non salariés. Les accidents de tracteurs touchant essentiellement cette catégorie, on peut dire que la soixantaine d'accidents de tracteurs qui les concerne représente 11% de leurs accidents de travail. Ce n'est pas négligeable, surtout que, chaque année, on déplore quelques accidents de tracteur mortels. Il y en a eu deux en 2012», détaille Sébastien Rohmer, conseiller prévention à la CAAA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Pour éviter les accidents de montée/descente, il est conseil-

lé de descendre du tracteur comme on y est monté, face à l'engin, en vérifiant ses appuis. «Il est très difficile de changer ses habitudes, surtout lorsqu'on n'a jamais été confronté à un accident». Mais cela fait partie des gestes simples à adopter.

Remède n°1: la formation

Pour éviter les accidents de conduite, le meilleur des remèdes, c'est la formation. «L'idéal étant que le chef d'entreprise forme ses salariés au poste de travail, avec les engins qu'ils seront amenés à utiliser. C'est d'ailleurs une obligation pour le chef d'entreprise que de former ses salariés, mais aussi ses stagiaires et ses apprentis.» Sébastien Rohmer souligne que, légalement, un exploitant agricole n'a pas besoin de permis de conduire, ni même du code pour conduire son matériel propre pour les besoins de son exploitation. «Par contre, dès qu'il effectue un travail pour l'extérieur, même si c'est avec son matériel, il lui faut un permis de conduire.» Pour lui, cette législation est trop laxiste.

Prise de force en mouvement = danger!

Les accidents causés par un tracteur comprennent ceux liés à la prise de force. «Cet outil imprime un mouvement circulaire extrêmement rapide. Si on s'en approche alors qu'elle est en mouvement et non protégée, le risque d'être happé et enroulé autour de l'arbre de transmission est réel». Il est donc vivement conseillé de mettre en place des équipements de protection: bols et tubes protecteurs ainsi que chaînette anti-rotation. «Il faut à tout prix éviter de s'approcher d'une prise de force en mouvement», martèle Sébastien Rohmer.

Attelage automatique en toute sécurité

Par ailleurs, le spécialiste autrichien des systèmes d'attelage Gangl a conçu un triangle automatique d'attelage qui permet d'atteler les tracteurs sans descendre de la cabine grâce à une partie mâle sur les tracteurs et une partie femelle sur le matériel qui s'emboîtent. «Cet outil permet d'éviter à la fois les accidents de montée/descente et de prise de force. Par contre, il nécessite d'équiper tout le matériel et tous les tracteurs». La prochaine version de ce triangle automatique d'attelage inclura les répéteurs de feux. Solution moins onéreuse,



Ce triangle automatique d'attelage permet d'atteler les tracteurs aux engins sans descendre de la cabine. (Photos DR)

mais moins complète, la société Protecma propose un bol protecteur de la prise de force amovible et retroussable pour faciliter le graissage à l'arrêt. La plupart de ces investissements font l'objet d'une incitation financière de la part des CAAA du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. L'entretien du tracteur passe aussi par le remplacement des roues car des pneus lissent accrochent moins. Une opération longue et éprouvante étant donné le poids des roues de tracteur. Pour faciliter cette tâche, il existe des appareils de manutention des roues de tracteur subventionnables par les CAAA du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. « Ces appareils permettent des gains de temps et de pénibilité. »

Arceaux de sécurité obligatoires

Les accidents de renversement de tracteur sont rares, mais ils sont souvent mortels. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2010, le Code rural stipule que les arceaux de sécurité sont obligatoires sur les tracteurs de plus de 600 kg. Pour être efficaces, ils doivent donc être utilisés en même temps qu'une ceinture de sécurité, afin d'éviter que le conducteur ne soit propulsé hors de la zone de sécurité par le choc. « Parmi les derniers accidents mortels de tracteur, un conducteur aurait pu être épargné s'il avait mis sa ceinture de sécurité, déplore Sébastien Rohmer. »



Les arceaux de sécurité : une obligation légale qui peut sauver des vies.

Un logiciel pour concevoir un arceau de sécurité

Sur le terrain, cette réglementation qui date de 2010 n'est pas

encore très appliquée. « Il y a trois possibilités pour se mettre en conformité ». La première consiste à construire soi-même son arceau de sécurité. « Pour cela le Cemagref a élaboré un logiciel qui permet de concevoir un arceau en fonction des caractéristiques de son tracteur* ». La deuxième consiste à faire faire un arceau conforme par son concessionnaire et la dernière à se débarrasser de son tracteur. « Mais on ne peut en aucun cas vendre un tracteur démuné d'arceau de sécurité. En effet, il est interdit de vendre ou de mettre à disposition du matériel qui ne répond pas aux exigences de sécurité. En cas d'accident, la responsabilité du vendeur peut être engagée », prévient Sébastien Rohmer.

Prévention des maladies professionnelles

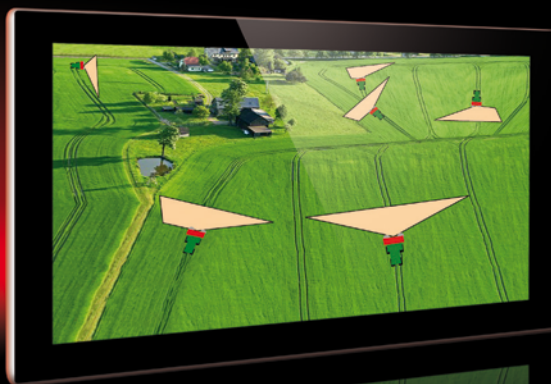
La sécurité en tracteur ne consiste pas seulement à éviter les accidents, mais aussi les maladies professionnelles. Ainsi, les vibrations du tracteur transmises massivement par un siège mal réglé peuvent occasionner à plus ou moins long terme des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le choix du siège (pneumatique, mécanique), son réglage par rapport au poids du conducteur et son remplacement régulier, au même titre qu'un matelas, contribuent à prévenir l'apparition de TMS.

Les dernières générations de cabines de tracteurs sont équipées de filtres à charbon actif qui empêchent les molécules de produits phytosanitaires d'entrer dans la cabine. Mais tous les filtres à charbon actif n'ont pas la même efficacité. Ainsi, les cabines sont classées en fonction de l'efficacité de ce filtre, de 1 pour les moins étanches à 4 pour les plus étanches. Ces filtres peuvent être installés a posteriori sur les cabines d'anciens tracteurs. Une opération elle aussi subventionnable par les CAAA du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Bérengère de Butler

* Le logiciel est téléchargeable en suivant le lien suivant : <http://agriculture.gouv.fr/renversement-des-tracteurs>.

Distributeur d'engrais AXIS Largeur de travail variable, la précision en plus !



GPS Control, que des avantages !

- La largeur de travail s'adapte à la forme de votre parcelle.
- Jusqu'à 8 largeurs successives (4 par côté) pour optimiser l'épandage dans les pointes et en bordure.
- Ouverture / fermeture automatique en bout de champs.



Le nouveau système GPS Control pour distributeurs d'engrais AXIS intègre 2 principes :

- **Vari Spread** : gestion automatique des vannes par GPS + largeur de travail variable dans les pointes.
- **Opti Point** : pour garantir de bons recouvrements dans toute la parcelle et éviter d'ouvrir et de fermer les vannes au hasard, Opti Point calcule les points d'ouverture et de fermeture des vannes, à programmer dans le GPS en fonction des qualités balistiques de chaque engrais.

www.kuhn.fr



Visionnez l'animation GPS CONTROL en flashant ce code

élevages | cultures | paysages
be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN